

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA GARDE DES Sceaux  
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le

15 MAI 2018

Madame la Contrôleure Générale,

Par lettre de saisine du 15 février 2018, vous avez transmis le rapport de seconde visite du centre éducatif fermé (CEF) de Valence (Drôme) effectuée du 15 au 17 février 2016, dont j'ai pris connaissance avec la plus grande attention. Ce CEF, géré par l'association de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Drôme, accueille un public mixte de 13 à 18 ans.

En premier lieu, vous notez l'évolution du fonctionnement de ce centre depuis votre première visite en date du 28 au 30 mars 2011 et vous soulignez le suivi de vos recommandations. En effet, vous mettez en exergue des points positifs, déclinés dans 11 observations de bonnes pratiques. Ces observations portent notamment sur la structuration de l'emploi du temps des professionnels, permettant une meilleure cohérence dans la prise en charge éducative des mineurs confiés. Vous précisez que cette structuration est conjuguée à une organisation et un fonctionnement de l'établissement en adéquation avec les besoins d'un CEF, y compris en terme de formation et de recrutement des personnels. Le professionnalisme de l'équipe éducative contribue, selon vos constats, à la qualité de la prise en charge des adolescents. Vous indiquez enfin que ces pratiques s'inscrivent dans le respect des droits fondamentaux des mineurs et incluent les titulaires de l'autorité parentale dans la prise en charge.

Par ailleurs, vous émettez 4 recommandations, décrites comme mineures, qui représentent des axes d'amélioration de la prise en charge éducative.

Sensible à vos préconisations, j'ai saisi la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) qui m'a fait part des éléments de réponse suivants.

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16/18, quai de la Loire  
CS 780048  
75921 - PARIS cedex 19

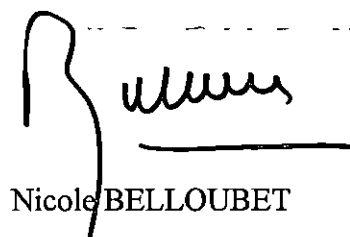
Lors de votre visite, les contrôleurs ont relevé des difficultés de mise en œuvre d'une restauration satisfaisante. Depuis 2013, le centre rencontre des difficultés de recrutement d'un cuisinier, par défaut de candidature malgré une actualisation et une large diffusion de la fiche de poste. Dans l'attente de l'arrivée d'un nouvel employé, le centre fait appel à nouveau au portage de repas. En décembre 2017, un second poste de maîtresse de maison a été pourvu afin de venir en soutien à l'organisation des repas. Cette solution reste toutefois transitoire.

Par ailleurs, vos contrôleurs recommandent de développer des actions d'éducation à la santé, notamment en matière de gestion du tabac et des substances psychoactives. Sur ce point, votre rapport soulève la question d'une meilleure articulation entre la tolérance et la prise en compte de la santé des mineurs dans la gestion de l'interdit du tabac au sein de l'établissement. Si depuis votre visite, un accompagnement pour le sevrage est proposé à chaque mineur concerné dès le début de la prise en charge par l'équipe soin et/ou le médecin traitant rattaché au centre, il apparaît que la question de la consommation du tabac est étroitement liée à celle des substances psychoactives. C'est pourquoi une formation collective dispensée par l'agence nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) a été effectuée auprès des membres de l'équipe au début de l'année 2018. Cette formation a ouvert la réflexion autour de séances de sensibilisation à destination des mineurs. Parallèlement, les mineurs peuvent prendre rendez-vous auprès de l'infirmière du centre, de manière hebdomadaire ou quotidienne, afin de travailler sur des questions globales de santé.

Enfin, vos contrôleurs évoquent la nécessité de respecter la confidentialité des appels téléphoniques des mineurs à leur famille. Cette obligation a été rappelée à l'établissement, par mes services, à la suite de votre visite. Des dispositions ont également été prises lors de l'actualisation du règlement de fonctionnement de l'établissement.

La DPJJ est attentive à vos observations et recommandations. Ces dernières inspirent les travaux menés et alimentent les réflexions sur les pratiques éducatives. Les instances institutionnelles telles les commissions techniques de suivi, les rencontres entre la direction interrégionale et les directeurs de CEF, les comités de pilotage du CEF ou la journée des directeurs de CEF permettent d'échanger et de diffuser ces bonnes pratiques aux professionnels issus des différents échelons.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure Générale, à l'expression de ma considération distinguée. *et cetera*



Nicole BELLOUBET